

ANNEXE II – TARIFICATION DES PROFESSIONNELS

Tarifs en vigueur à partir du 01/01/2024

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à : 50 €

<i>Nature</i>	<i>Tarifs</i>
Encombrants non valorisables	200 €/Tonne
Végétaux	30 €/Tonne
Gravats	2 €/Tonne si dépôt supérieur à 3,5 Tonnes 2,50 € / passage si dépôt inférieur à 3,5 Tonnes
Bois bruts	30 € /Tonne
Bois traités	200 €/Tonne